

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/07/2024

- Date de CONVOCATION : 12/07/2024

- Nombre de conseillers en exercice : 10

- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, FREZABEU Philippe.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : Leymarie Anne-Marie
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du Procès-Verbal 27/05/2024.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

1° délibération :

Objet : D.M N°1 – BUDGET SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Reversement redevances agence de l'eau	229

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6068	Autres matières et fournitures	- 229

2° délibération :

Objet : OPERATION 41554MEP / D02 Projecteur - monument aux morts

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de d'éclairage public cité en objet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

- approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- s'engage à participer à cette opération, conformément au devis d'un montant de 564.61 €, présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Participation complémentaire à la prévoyance**

L'assemblée décide de reporter le débat sur ce sujet lors du prochain Conseil Municipal.

2. **Mise en place du télétravail**

La secrétaire de mairie a soumis une demande de télétravail pour le mercredi matin, étant donné qu'il n'y a pas d'ouverture au public ce jour-là à l'accueil de la mairie. L'assemblée n'a pas donné son accord et souhaite proposer un nouvel aménagement des horaires de travail

3. **Gestion des ordures ménagères**

Actuellement, la commune dispose de 30 containers gris et 30 containers verts répartis sur 16 points de collecte. La Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble envisage d'installer des cuves enterrées ou semi-enterrées sur 5 de ces points de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,